

LE SUIVI

Les agents du CCAS procèdent à l'inscription et à l'installation de la téléalarme à votre domicile et vous familiarisent à son utilisation. En cas de défaillance, la télécommande ou l'appareil sont remplacés immédiatement sans coût supplémentaire.

LE COÛT

(Tarif au 1^{er} janvier 2023)

INSTALLATION

16,50 € ou 33 €

ABONNEMENT MENSUEL

7,26 € à 27,83 €

(Selon revenus et composition du ménage)

Possibilité d'une prise en charge partielle de l'abonnement mensuel par divers organismes (plans d'aide : APA, GIE ...).



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION:

Tél. 03 81 46 51 36 - Courriel : ccas@ville-pontarlier.com
Centre Communal d'Action Sociale - 6, rue des Capucins 25300 PONTARLIER



LA TÉLÉALARME

Pour votre tranquillité d'esprit et celle de vos proches,
un dispositif simple, à un coût très adapté.

VOS ATTENTES

- Vous souhaitez rester chez vous, en toute sécurité ?
- Vous craignez un malaise, une chute ?
- Vous avez besoin d'être rassuré de jour comme de nuit ?

UNE SOLUTION : LA TÉLÉALARME

Pas besoin de décrocher le téléphone !

Chez vous, un transmetteur et une télécommande vous relient 24h / 24, 7 jours / 7 à une centrale d'écoute (GTS téléassistance). Une simple pression sur la télécommande déclenche l'intervention la plus rapide.



COMMENT ÇA MARCHE ?



1

ALERTE

Un malaise ? Une chute ? Un problème ?
Appuyez sur votre médaillon !

2

TRAITEMENT

Votre appel est pris en charge
par les chargés de téléassistance.



3

INTERVENTION

Vos proches et les secours (si nécessaire)
sont prévenus.

